

Date : 26 juillet 2022

Départ : rue de Mars

Nature de la manifestation

La ville de Reims accueille le départ de la 3^e étape du Tour de France Femmes avec Zwift le 26 juillet 2022. Le parcours de 133 km entre Reims et Epernay traverse les vignobles champenois.

Stationnement – Site de départ

À compter du lundi 25 juillet à partir de 22 h et jusqu'au mardi 26 juillet à la fin du démontage de la manifestation, le stationnement des véhicules est interdit, à l'exception des véhicules dûment accrédités, dans les voies suivantes : boulevard Lundy, place du Boulingrin, rue du Champ de Mars (sur dix emplacements depuis l'angle avec le boulevard Lundy), rue Andrieux, rue Coquebert (de la rue Andrieux jusqu'au boulevard Lundy), rue Linguet (du boulevard Lundy jusqu'à la rue Andrieux), rue Saint Hilaire (de la rue Andrieux jusqu'au boulevard Lundy), rue Courmeaux (du boulevard Lundy jusqu'à la rue Andrieux), rue Olivier Metra, rue du docteur Pozzi, rue Albert Réville, rue du Temple (de la rue Albert Réville jusqu'à la rue de Mars), rue de Mars, rue Henri IV (du boulevard Désaubeau jusqu'à la rue Jovin), rue Henri IV (de la rue des Écrevées jusqu'à la rue de la Grosse Écritoire), boulevard Désaubeau, rue du général Sarrail (du boulevard Désaubeau jusqu'à la rue Jovin), boulevard Foch (de la rue de la Tirelire jusqu'à la rue du général Sarrail), rue Jean-Jacques Rousseau (de la place Aristide Briand jusqu'à la rue Rogier), rue de la Grosse Écritoire (depuis la rue de Mars, côté impair jusqu'au chartil de l'hôtel de ville et côté pair jusqu'au droit du n°4), place de l'hôtel de ville.

Stationnement – Parcours

À compter du lundi 25 juillet à partir de 22 h et jusqu'au mardi 26 juillet à la fin du démontage de la manifestation, le stationnement des véhicules est interdit, à l'exception des véhicules dûment accrédités, dans les voies suivantes : rue Colbert, place du Forum (de la rue du Marc jusqu'à la rue de l'Arbalète), rue de l'Arbalète (de la place du Forum jusqu'à la rue du docteur Jacquin), place du Forum (de la rue de l'Arbalète jusqu'à la rue Colbert), place du Forum, parking Forum-Élus, rue du Cloître, place des Martyrs de la Résistance (sur les places en épis et sur le parking payant de surface), rue du Grand Crédo, rue Rockefeller (y compris les emplacements taxis), rue Libergier (y compris sur le parking du musée des Beaux-Arts à l'angle de la rue Chanzy), boulevard Paul Doumer (sur les emplacements d'arrêt-minute du relais nautique), quai du Pré aux Moines, rue Albert Thomas (du quai du Pré aux Moines jusqu'à la route de Cormontreuil), route de Cormontreuil.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Circulation – Site de départ

Le mardi 26 juillet, à partir de 3 h jusqu'à la fin de la manifestation, la circulation des véhicules est interdite dans les voies suivantes : place du Boulingrin, boulevard Lundy, rue du Champ de Mars, rue de la Justice, rue Coquebert (de la rue Andrieux jusqu'à la rue de Savoye), rue Kellermann, rue Werlé, rue des Templiers, impasse Lundy, impasse de la Justice, rue Camille Lenoir (de la rue de Savoye jusqu'au boulevard Lundy), rue Courmeaux (de la rue Jean-Jacques Rousseau jusqu'au boulevard Lundy), rue Jean-Jacques Rousseau, place Léon Bourgeois, boulevard Foch, boulevard Désaubeau, place de la République, rue Linguet, rue Andrieux, rue de la Prison du Baillage, rue du Grenier à Sel, rue Albert Réville, rue docteur Pozzi, rue du Temple,

.../...

.../...

Rue Olivier Metra, rue Saint Hilaire, rue Émile Cazier, rue de la Belle Image, rue du Marc (de la rue du Grenier à Sel jusqu'à la rue Jean-Jacques Rousseau), rue de Mars, rue du Château Porte Mars, rue Henry IV, rue des Écrevées, rue de la Grosse Écritoire.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Circulation – Parcours

Le mardi 26 juillet, à partir de 8 h jusqu'à la fin de la manifestation, la circulation des véhicules est interdite dans les voies suivantes : rue Colbert, place de l'Hôtel de Ville, rue de Tambour (de la rue Cotta jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville), rue de l'Arbalète, rue des Élus (des cours J-B Langlet jusqu'à la place du Forum), rue Cérés, place du Forum, place Royale, rue du Marc (de la rue Jean-Jacques Rousseau jusqu'à la place du Forum), rue Trudaine, rue du Cloître, rue du Grand Credo, place des Martyrs de la Résistance, rue Eugène Desteuque (de la rue de la Grue jusqu'à la rue du Grand Credo), rue Robert de Coucy, rue du Préau, place du cardinal Luçon, rue Rockefeller, rue Libergier, rue Chanzy (de la rue Hincmar jusqu'à la place Myron Herrick), rue des Capucins (de la rue des Carmélites jusqu'à la rue Hincmar), rue Henri Menu, rue Jeanne d'Arc (de la rue Buirette jusqu'à la rue de Vesle), rue Clovis (de la rue Vesle jusqu'à la rue Hincmar), rue Chabaud (de la rue Henri Delacroix jusqu'à la rue Hincmar), rue Hincmar (de la rue Clovis jusqu'au boulevard Paul Doumer), rue Payen, boulevard Paul Doumer (y compris la trémie sous le pont de Venise), boulevard Maurice Noirot (du boulevard du général Leclerc jusqu'au boulevard Paul Doumer), pont de Gaulle (la bretelle de sortie vers le boulevard Paul Doumer), rue Boulard (de la place Gaston Poittevin jusqu'au boulevard Paul Doumer), boulevard du général Leclerc (de la rue Bir Hakeim jusqu'à la place Drouet d'Erlon), rue Jean d'Orbais, rue du Jard (de la rue Clovis jusqu'au boulevard Paul Doumer), rue des Moulins (de la rue Folle Peine jusqu'au boulevard Paul Doumer), boulevard du docteur Henri Henrot, rue du Ruisselet (de la rue des Tuileries jusqu'au boulevard du docteur Henri Henrot), pont de Fléchambault (les deux descentes vers le boulevard du docteur Henri Henrot et le boulevard Dieu Lumière), boulevard Dieu Lumière, rue Tournebonneau (de la rue Colasse jusqu'au boulevard Dieu Lumière), quai du Pré aux Moines, rue du Gué, allée Claude Monet, rue Henri Paris (de la rue de Taissy jusqu'au quai du Pré aux Moines), rue Albert Thomas (de l'impasse de la Verrerie jusqu'à la route de Cormontreuil), boulevard du Val de Vesle (de la rue Gabriel Voisin jusqu'à l'avenue Hoche), rue de la Cerisaie, chemin rural dit de la Cerisaie, route de Cormontreuil.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Circulation - Mise en double sens de circulation (extraction riverains)

Le mardi 26 juillet, les voies suivantes sont mises en double sens de circulation afin de permettre l'extraction des véhicules des riverains : rue du général Sarrail (de la rue des Écrevées jusqu'au boulevard Désaubeau, à partir de 3 h), rue du Champ de Mars (du boulevard Lundy jusqu'à la rue de la Justice, à partir de 3 h), rue Émile Cazier (à partir de 3 h), rue du Temple (de la rue Albert Réville jusqu'à la rue Linguet, à partir de 3 h), rue des Écrevées (à partir de 3 h), rue Werlé (à partir de 3 h), rue Saint Hilaire (à partir de 3 h), rue des Capucins (de la rue Libergier jusqu'à la rue Hincmar, à partir de 8 h), rue du Jard (du boulevard Paul Doumer jusqu'à la rue Clovis, à partir de 8 h), rue Hincmar (du boulevard Paul Doumer jusqu'à la rue Clovis, à partir de 8 h), rue Chabaud (de la rue Libergier jusqu'à la rue Hincmar, à partir de 8 h), rue Jeanne d'Arc (de la rue de Vesle jusqu'à la rue de Thillois, à partir de 8 h), rue Payen (de la rue Libergier jusqu'à la rue Henri Delacroix, à partir de 8 h), rue Henri Delacroix (à partir de 8 h).

Circulation - Changement de sens de circulation

Le mardi 26 juillet, à partir de 8 h, le sens de circulation rue du Marc est inversé et s'effectuera dans le sens place du Forum vers la rue Jean-Jacques Rousseau.

.../...

PLAN DU PARCOURS

